

servateurs du Sénat au lieu de les dé-  
suir.

Les gauches sénatoriales, comme der-  
nier argument auprès des constitution-  
nels, viennent de leur offrir, si ces der-  
niers voulaient accepter, une alliance  
complète et sans esprit de retour, de  
porter successivement comme sénateurs  
inamovibles, tous les membres du  
groupe constitutionnel menacés d'un  
éché aux renouvellements partiels de la  
Haute Chambre.

C'est dans une réunion tenue hier, chez  
M. Calmon, que les gauches du Sénat  
ont définitivement adopté la candidature  
de M. Victor Lefranc pour l'élection  
qui a lieu aujourd'hui.

Les bonapartistes se préparent à jouer  
demain, dans la discussion du projet  
d'amnistie, un rôle considérable et des  
plus curieux. Non seulement M. Rouher  
prononcera un discours pour défendre  
son amendement extensif, mais M. J.  
Amigues montera à la tribune, pour y  
plaider la thèse de l'amnistie complète  
en faveur des «garés de la commune».

C'est avec curiosité que les lecteurs  
de journaux ont ouvert, ce matin, le  
*Peuple* et le *Réveil*, les deux feuilles  
personnellement inspirées par M. Du-  
portal. La déception a été grande. On  
s'attendait à y trouver quelque riposte  
écœurante du « maître ». On n'y rencon-  
tre qu'une note anonyme, laquelle in-  
dique chez l'adversaire de M. Gambetta  
l'intention de se « consoler » à l'aide  
des témoignages de sympathie qui lui  
arrivent de divers côtés. Est-ce que  
nous allons être privés du spectacle  
promis, et qui, d'avance, nous intéres-  
sait fort ? Je le crains, à vrai dire ; ce-  
pendant, les amis de la maison racontent  
mystérieusement que « le patron » pré-  
pare sa campagne et fourbit ses ar-  
mes.

Après tout, c'est possible, quoiqu'on  
fût, par expérience, porté à soupçonner  
quelque accord secret comme celui qui  
amena, jadis, le silence imprévu de M.  
Ordinaire, après tant de menaces de  
révélations toujours ajournées.

J'allais oublier de citer l'article où M.  
Gautier, rédacteur du *Réveil*, constate  
la déclaration de guerre adressée par  
l'opportuniste aux « vrais républicains »,  
et l'acceptant, ajoute : « Soit, c'est la  
guerre sauvage, la guerre au couteau »  
voilà du pur mûdiocrisme. Le dénoue-  
ment ne sera-t-il point celui d'une co-  
médie ? »

Au jour et à l'heure où le célèbre  
voyageur américain Stanley arrivait à  
Paris, et pendant qu'il recevait, à  
l'hôtel Maurice, les principaux journa-  
listes, ainsi que la colonie américaine,  
le salon des œuvres entendant, sur son  
récent voyage à travers l'Afrique, une  
remarquable communication de M. l'abbé  
Durand, professeur de géographie à  
l'Université catholique de Paris. M.  
l'abbé Durand n'est point un de ces géo-  
graphes en chambre, qui regardent le  
monde sur une carte. Son récit, résumé  
sur la propre correspondance de Stanley,  
était partout émaillé de souvenirs per-  
sonnels. Cette traversée d'un bout à  
l'autre de l'Afrique est attachante com-  
me une épopée, et, exact comme un do-  
cument. A la demande de l'assemblée,  
M. l'abbé Durand a fait connaître les  
conséquences commerciales qu'on peut  
raisonnablement attendre de cette pro-  
digieuse découverte.

M. Anicet Degard a pris ensuite la  
parole, pour exposer la vie du célèbre  
ouvrier Jacquart, l'inventeur du métier  
à tisser, qui porte son nom. M. Degard  
a recueilli sur ce sujet les traditions  
lyonnaises et il a pris la peine de se  
rendre au Conservatoire des Arts et Mé-  
tiers pour y étudier la fameuse machine  
de Vaucanson, le vrai précurseur de  
Jacquart. Des détails précieux sur l'in-  
dustrie de la soie ont initié l'auditoire  
au mystère de la fabrication des étoffes.

DE SAINT-CÉRON.

## BULLETIN ÉCONOMIQUE

Chambre de Commerce de Roubaix

Séance du 22 janvier 1878.

Étaient présents : MM. A. Delfosse,  
président ; Scrépel-Roussel, Volde-  
mar Lestienne, Julien Lagache fils, Eloy-  
Duvillier, Gustave Wattinne, Motte-  
Bossut, Henri Mathon et Vinchon.

Absents avec justification : MM.  
François Roussel, Funck et Parent-  
Monfort.

Le procès-verbal de la dernière séance  
est lu et adopté sans observation.

Sur l'invitation de M. le procureur-  
général près de la Cour de Douai, la  
Chambre procède à la nomination d'un  
membre devant faire partie de la Com-  
mission chargée de dresser la liste des  
électeurs du Tribunal de commerce de  
Roubaix pour l'année 1878. Le scrutin  
désigne à l'unanimité M. Jean-Baptiste  
Scrépel-Roussel pour cette mission.

M. le président informe la Chambre  
qu'il a été appelé par le 5<sup>e</sup> bureau du  
Conseil général du Nord, au sujet du  
chemin de fer d'Audenaert à Roubaix et  
que c'est à la suite de cette conférence,  
que le Conseil général a émis un nou-  
veau vœu pour la prompte concession  
du tronçon de raccordement de Roubaix  
à Etampain, qui est le point d'arrivée  
de la nouvelle ligne déjà concédée par  
la Belgique et destinée à la ville de Rou-  
baix, en rapport direct avec Bruxelles.

M. le président ajoute que, prenant  
occasion d'une circulaire de M. le mi-  
nistre des travaux publics qui deman-  
dait à connaître, sans retard, les vœux  
émis par les Conseils généraux, dans  
leur dernière session, relativement aux  
chemins de fer, il a écrit à M. le préfet,  
le 18 janvier courant, pour lui rappeler  
le vœu formulé par le Conseil général  
du Nord en faveur de ce chemin de rac-

cordement. M. le préfet répond, par sa  
lettre du 19, que les observations des  
représentants d'une ville manufacturière  
aussi importante que Roubaix seront  
certainement prises en grande considé-  
ration par la Commission du Nord, à  
laquelle il s'empresse de les soumet-  
tre.

La Commission centrale des chemins  
de fer a émis, dans sa séance du 8 dé-  
cembre dernier, un avis tendant à  
ce que le délai de 48 heures accordé au  
commerce pour retirer les marchan-  
dises expédiées en gare, soit, en ce qui  
concerne les chargements par wagon  
complet, ramené à 24 heures. — Ainsi  
se trouve de nouveau contestée au  
commerce, sans égard pour ses plus lé-  
gitimes intérêts, la situation dont il  
jouissait avant la guerre et qu'il avait  
enfin reconquise par des réclamations  
opiniâtres poursuivies pendant plus de  
cinq ans. La Chambre de Commerce de  
Roubaix s'élève énergiquement contre  
l'adoption du vœu émis par la commis-  
sion centrale des chemins de fer et dé-  
cide que sa protestation sera adressée  
à MM. les Ministres du Commerce et  
des Travaux publics.

La Chambre de Commerce de Tour-  
coing est en instance pour obtenir du  
Chemin de fer du Nord la délivrance des  
billets d'aller et retour de Tourcoing  
aux gares jouissant de cette faculté avec  
Lille ; elle demande que la Chambre de  
Commerce de Roubaix seconde ses ef-  
forts par un réclamation du même genre.  
— La Chambre, malgré l'inutilité des  
démarches qu'elle a faites, en 1875,  
pour obtenir que le privilège de l'aller  
et retour soit étendu, en faveur de la  
gare de Roubaix, aux 49 localités pour  
lesquelles Lille délivre ces mêmes billets  
décide qu'elle adressera une nouvelle  
demande dans le sens indiqué par la  
Chambre de Commerce de Tourcoing.

Il est donné lecture d'une lettre de  
M. le Ministre du commerce en réponse  
à la demande que la Chambre lui avait  
adressée pour obtenir que les courtiers  
inscrits établis sur la Place de Roubaix  
soient autorisés à faire en bourse des  
ventes publiques de laines peignées et  
de blouses.

« Le Comité consultatif des arts et  
manufactures a reconnu que le peignage  
ne fait pas perdre aux laines leur qua-  
lité de matières premières et n'en change  
pas la condition et la valeur, comme le  
ferait, par exemple, la filature. Les  
laines lavées sont comprises dans la  
nomenclature des marchandises qui  
peuvent être vendues en vente publi-  
que. Or, les laines à l'état de blousse,  
qui ont passé par le peigne, ont été la-  
vées ; le peignage ne doit pas leur en-  
lever cette qualité ; par conséquent, elles  
paraissent rentrer encore dans les ter-  
mes du décret du 30 mai 1863. »

D'après cela M. le ministre ne pense  
pas que, pour réaliser le vœu de la  
Chambre, il soit nécessaire de modifier  
le tableau annexé au décret précité.

La Chambre constate avec satisfaction  
que des améliorations considérables ont  
été apportées depuis six mois au mé-  
trage public dont elle n'a jamais cessé  
de se préoccuper ; que si les plaintes  
se reproduisaient encore, elles n'attein-  
draient plus l'institution locale ou  
s'exercer un contrôle sérieux et soutenu,  
mais bien les bureaux étrangers qui  
sont de beaucoup moins outillés et point  
du tout contrôlés.

La Chambre engage donc avec ins-  
tance les fabricants à exiger des ou-  
vriers qu'ils fassent mesurer leurs pié-  
ces par les bureaux de Roubaix à l'ex-  
clusion de tous autres.

MM. Prouvot Jeune et C<sup>e</sup> ayant sou-  
mis à l'appréciation de la Chambre des  
étoffes de tapisserie fine, tissée en leur  
manufacture de Roubaix, au moyen de  
nouveaux procédés mécaniques brevetés,  
système Planchon, dont ils ont  
seuls, pour la tapisserie, l'exploitation  
assurée pendant quinze années consé-  
cutives, une commission de quatre  
membres a été chargée d'examiner ce  
nouveau produit et de se rendre compte  
des moyens employés pour sa fabrica-  
tion. Cette commission a constaté, aux  
pieds même des métiers, les avantages  
sérieux qu'offre l'innovation de MM.  
Prouvot, et qui peuvent se résumer  
ainsi :

1<sup>o</sup> Montage unique pour tous les mé-  
tiers et possibilité de produire, avec la  
plus petite division de la mécanique  
Jacquard, des effets qui nécessiteraient  
des montages spéciaux et des divisions  
beaucoup plus importantes ;

2<sup>o</sup> Facilité du travail de nuit malgré  
la multiplicité des couleurs ;

3<sup>o</sup> Rapidité d'exécution et, par suite,  
production à meilleur marché.

4<sup>o</sup> Interprétation toujours exacte du  
dessin et de la couleur, le travail étant  
préparé de telle façon que l'ouvrier n'a  
à s'occuper que de battre son étoffe en  
réduction ;

5<sup>o</sup> Supériorité du produit par la sup-  
pression de toutes coutures ainsi que  
de chaînes et trames de liage ; — étoffe  
homogène d'une solidité à toute épreuve  
et d'une régularité parfaite.

6<sup>o</sup> Progrès incontestable sur toutes  
les étoffes du même genre produites au  
moyen des procédés employés jusqu'à  
ce jour par les manufactures d'Aubus-  
son, de Neuilly, de Paris et autres.

L'étoffe dite *Tapisserie de Flandre*,  
rappelant par sa contexture les ancien-  
nes tapisseries qui furent, dans les siècles  
derniers, une source de richesse  
pour notre contrée et l'une de nos glo-  
ries nationales, a paru à la commission  
mériter non seulement la haute appro-  
bation de la Chambre de Commerce,  
mais encore une marque d'encourage-  
ment à décerner à MM. Prouvot pour  
les engager à persévérer dans cette voi-

artistique pleine d'avenir, appelée à  
rehausser et à répandre au loin le re-  
nom de la fabrication roubaissienne.

Sur les conclusions de la commission,  
la Chambre décerne une médaille d'or  
à MM. Prouvot Jeune et C<sup>e</sup>, fabricants  
d'étoffes pour ameublements à Roubaix.  
Le Président,  
A. DELFOSSE.

## Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

Nous recevons la note suivante de  
la Mairie :

« Par décision du 21 de ce mois, M.  
le préfet du Nord a alloué à la ville de  
Roubaix, 1<sup>o</sup> un secours sur les fonds du  
département, de 5,000 fr. pour l'ameu-  
blement des 7 écoles et d'une salle  
d'asile ; 2<sup>o</sup> un secours, de 5,000 fr. pour  
la construction de 4 salles d'asile.  
« Des secours plus importants ont été  
solicités sur les fonds de l'Etat pour le  
même objet, et la demande en a été  
appuyée par M. le préfet. »

On lit dans le *Progrès du Nord* de  
ce matin :

L'adresse suivante vient d'être en-  
voyée à M. Benjamin Raspail, député :  
« Les soussignés, républicains de  
Roubaix, reconnaissant des services  
rendus à la démocratie et à l'humanité  
par l'homme illustre que la France  
vient de perdre, ont l'honneur d'exprimer  
à la famille Raspail leurs senti-  
ments de respectueuse sympathie. »  
Suivent un grand nombre de signa-  
tures recueillies à domicile.

Les résultats suivants nous sont  
parvenus sur l'élection des maires dans  
l'arrondissement de Lille :

La Madeleine-lez-Lille, M. Crépelle-  
Fontaine ; Mons-en-Barœul, M. Del-  
mar ; Faches, M. Meurisse ; Ronchin,  
M. Dabuisset ; Pérenchies, M. Pollet ;  
Wambrechies, M. Sélénar ; Roncq,  
M. Bonduel ; Ostricourt, M. Dubois-  
Devienne ; Linselles, M. Charles D'Hal-  
luin ; Bersée, M. Victor Desprez ;  
Camphin-en-Pévèle, M. de Brigue ;  
Bouvines, M. Félix Dehau ; Tourmi-  
gnies, M. Jean Cambier ; Wahagnies,  
M. Etienne Vallois ; Fretin, M. Was-  
teller du Parc ; Aubers, M. Leroy ;  
Neuville-en-Ferrain, M. Ghésne-  
Le-roux ; Gondécourt, M. Charles Dupretz ;  
Bois-Grénier, M. J.-B. Messéan ;  
Houplines, M. Roussel ; Attiches, M.  
Louis Dumoulin ; Moncheaux, M.  
Alexandre Heddebaut ; La Chapelle-  
d'Armentières, M. J.-B. Vigneron ;  
Templeuve, M. Gossart ; Lys-lez-  
Lannoy, M. J.-B. Delannoy ; Wasque-  
hal, M. Célestin Droulers ; Illies, M.  
Leroy-Dubois ; Méricq, M. J.-B.  
Lecouffe ; Sainghin-en-Weppes, M.  
Julius Pollet ; Willems, M. Ed. Truf-  
faut ; Louvil, M. Damide (nouveau) ;  
Bousbecq, M. J. Dalle ;

Noyelles-lez-Scclin, M. Debuchy ;  
Mons-en-Pévèle, M. Boutry ; Wervicq-  
Sud, M. Saint-Léger ; Deulémont, M.  
Philippe ; Cappelle, M. Poutrain ;  
Chemy, M. Gordanier ; Toufflers, M.  
Cimetière ; Halluin, M. Lemaître ;  
Bachy, M. Quinque ; Maro-en-Barœul,  
M. Ducroq ; Lomme, M. Rec-  
quart ; Leers, M. Salembier ; Hem, M.  
Leridan ; Wattrelos, M. Devaille ;  
Warneton, M. Gheslem ; Allennes, M.  
Marchand ; Erquinghem, M. Morel ;  
Loos, M. Rillon ; Lompref, MM. Le-  
sage, Salomé, Danel ; Saily, M. Bou-  
chery ; Bourghelles, M. Devienne  
(nouveau) ; Sainghin-en-Mélantol, M.  
Binault ; Camphin, M. Gravelaine ;  
Ennetières, M. Lefebvre ; Asq, M.  
Lambin ; Houplin, M. Durot ; Péron-  
ne, M. Durand ; Chéren, M. Duquennoy ;  
Cobrieux baron de Lagrange ; Englos,  
M. Delongre Victor ; Vandeville, M.  
Van der Straeten ; Prémeques, M.  
d'Espel ; La Neuville, M. Louis Ber-  
nard.

Nous rappelons aux industriels et  
commerçants que l'impôt sur les sa-  
vons sera supprimé à partir du 1<sup>er</sup>  
avril prochain. — L'impôt sur la pe-  
tite vitesse sera également supprimé à  
partir du 1<sup>er</sup> juillet.

Nous sommes heureux d'apprendre  
que M<sup>me</sup> Marie Mœvelain, en religion  
sœur Anatoïus, directrice d'une des  
salles d'asile de notre ville, vient de  
recevoir une médaille de bronze, comme  
récompense de ses soins donnés à l'en-  
fance.

On a dû remarquer, hier soir,  
quelques éclairs qui sillonnaient l'hor-  
izon du côté du Nord. Ce fait pour-  
rait sembler étrange en cette saison,  
vu sa rareté. Cependant il n'est pas en  
dehors des règles météorologiques. Un  
savant allemand, Schaubler, a soutenu  
que l'électricité atmosphérique était  
plus forte en hiver qu'en été, pendant  
le brouillard et la pluie ; il se détermi-  
ne alors des orages, résultant du com-  
bat des vents d'Est contre les vents  
d'Ouest, et les éclairs qui apparaissent  
non suivis de tonnerre ne sont autres  
que les reflets des éclairs d'orages situés  
au-dessous de notre horizon.

Il y a quatre jours, débarquant dans  
un estaminet de la rue du Chemin de  
fer, un sieur Dourlet qui se présenta

comme commis-voyageur en vins et  
demanda une chambre qu'il occuperait  
pendant son séjour à Roubaix.

Le patron de l'établissement acquiesça  
à sa demande et Dourlet s'installa dans  
ces murs ordinairement si tranquilles,  
mais que devait bientôt troubler le  
bruit de ses exploits. En effet, profitant  
du moment où les locataires des autres  
chambres vauquaient à leurs occupa-  
tions du dehors, ce monsieur a fait  
dans leur logis une perquisition en ré-  
gle. Dans la chambre occupée par M.  
Julien (... employé de commerce, il  
vit pendre au porte-manteau un par-  
dessus qui semblait lui tendre les bras,  
il répondit à son appel. Puis, continuant  
le cours de ses investigations, Dourlet  
a encore fait siennes une somme de 12  
f. 50 appartenant à M. Ferdinand H...  
Ces hauts faits accomplis, cet ingé-  
nieux voyageur a disparu, laissant  
dans le plus profond étonnement et le  
plus profond regret ceux qui avaient eu  
le malheur de faire sa connaissance.

Un accident est arrivé hier, dans la  
rue Saint-Jean, en face de l'estaminet  
du *Moulin*.

L'essieu d'un tombereau chargé de  
charbon s'étant rompu, le conducteur  
du véhicule alla chercher un autre tom-  
bureau pour débarrasser la voie publi-  
que.

Pendant son absence, un passant,  
Isidore Noelin, détourné de briques,  
voulut redresser la roue et alla y par-  
venir lorsque, par suite de la secousse  
voiture pour aller s'embarquer sur le  
paquetbot d'Ostende. Averti exactement  
par télégraphe, un parent de M. Loyer  
alla à Ostende attendre le paquetbot,  
mais une nouvelle dépêche vint annon-  
cer que le steamer ne contenait qu'une  
jeune fille en fait de passagers. On en  
conclut que Gosset avait encore changé  
de direction et était rentré en France  
par Boulogne. De nouvelles recherches  
furent faites sur cette piste, pendant  
qu'une surveillance active était exercée  
du côté de la frontière italienne.

On sait que cette poursuite longue et  
compliquée a été couronnée d'un plein  
succès : non-seulement Gosset a été  
arrêté à San Remo, mais encore on a  
pu saisir la presque totalité des sommes  
détournées par lui.

Une lettre de San-Remo, publiée par  
l'*Echo du Nord* à qui nous emprun-  
ons ce récit, donne les renseignements  
complémentaires suivants :

Une capture importante a eu lieu la  
nuit dernière à la gare de cette ville par  
les agents de la police française et ita-  
lienne dans les circonstances sui-  
vantes :

Un détournement avait eu lieu, dans  
les premiers jours de janvier, au pré-  
judice d'une forte maison de Lille.

Le coupable avait disparu et l'on était  
sans indice aucun du lieu de sa retraite  
quand nous ne savons pas suite de quels  
renseignements l'autorité française ap-  
prit que l'auteur de ce détournement  
avait fait louer dans notre station l'hy-  
vermaie une villa meublée.

D'actives recherches firent connaître  
le nom qu'il avait emprunté pour louer  
cette villa, et toutes les dispositions  
furent prises pour opérer son arresta-  
tion.

Hier soir, vers 10 heures, une dame,  
soupçonnée d'être la femme du coupable,  
vint à la gare et s'enquit, avec une  
certaine anxiété, de l'heure de l'arrivée  
du train de Gènes. Quand le train arriva  
elle se précipita au devant d'un monsieur  
et tous deux s'embrassèrent de s'éloigner  
quand les agents se présentèrent et les  
invitèrent à les suivre chez le commis-  
saire de la station.

L'identité du comptable infidèle fut  
bientôt reconnue. Il ne put nier, du  
reste, qu'il était l'auteur du vol, car on  
le trouva en possession de titres at-  
testant qu'il avait fait plusieurs dépôts de  
fonds dans quelques maisons de banque  
de Gènes. Ces dépôts s'élevaient à peu  
près à 120,000.

Le mari et la femme ont été conduits  
à la forteresse de Vintimille, d'où ils  
seront remis entre les mains de l'au-  
torité française.

Un bateau de pêche du port de Boulogne  
a coulé bas par suite d'une voie d'eau, au  
dunée n<sup>o</sup> 954, patron Fontaine, à environ  
vingt mille au large de Dunkerque.

Il nous vient de dire que tout l'équipage a  
été sauvé, au moment où il allait sombrer il  
fut aperçu par un bateau de pêche de Calais  
qui se porta immédiatement à son secours et  
put arriver à temps pour recueillir tout l'é-  
quipage à son bord. L'équipage a été mené  
à Dunkerque.

Quelques secondes après le 954 disparaissait  
sous les ondes.

M. Stanley, le célèbre explorateur de  
l'Afrique, venant de Paris, s'est embarqué  
mardi à Boulogne pour l'Angleterre.

M. de Marcère, ministre de l'Intérieur,  
vient d'accorder un secours de 1,000 francs  
aux ouvriers victimes de l'incendie qui a dé-  
truit la fabrique de M. Dubrocaucq, à Saint-  
Pierre-lez-Calais.

L'Indépendant prévient qu'un bien étrange  
phénomène vient de naître chez un marchand  
de vaches de Raimbeaucourt, canton de Douai  
Ouest, M. Piéton. Dimanche soir, une vache  
appartenant à ce commerçant donna naissance  
à un animal qui est pourvu d'une tête de bou-  
ledogue avec deux crocs ; cette tête, bien  
ronde, est entourée de huit autres têtes très-  
distinctes, la partie postérieure, sans queue,  
rappelle parfaitement celle d'un ours ; cet  
animal n'a qu'un organe pour l'expulsion des  
urines et excréments, il ne mesure pas moins  
de 50 centimètres de hauteur et pèse 35 kilos.

Mercredi, ce phénomène était encore vivant ;  
il attire la foule des visiteurs chez son pro-  
priétaire, qui est tout disposé à le céder à  
quelque amateur de monstruosités zoologi-  
ques.

La gendarmerie de Tourcoing a rendu  
à la Belgique quatre de ces nationaux,  
expulsés de France pour divers mé-  
faits.

La direction des enquêtes et ma-  
nuvres de police qui ont abouti à l'ar-  
restation de Gosset, font le plus grand  
honneur au parquet de Lille et au juge  
d'instruction, Gand, dit l'*Echo*.

On se rappelle que Gosset avait expé-  
dié d'Angleterre une lettre à son patron,  
annonçant son départ pour le Brésil.  
Loin de tomber dans ce piège, le par-  
quet y aperçut immédiatement l'inten-  
tion de dérouter la justice et agit en  
conséquence. Les agents explorèrent le  
quartier habité à Lille par Gosset, et  
parvinrent à recueillir des indices révé-  
lateurs : on sut que Gosset avait quel-  
ques temps auparavant, fait de nombreu-  
ses expéditions en gare de Dijon. Des  
recherches faites à cette gare amenè-  
rent ultérieurement la certitude que les  
colis en question avaient été ensuite  
expédiés en Italie.

Pendant ce temps, des agents étaient  
partis pour Londres, guidés par le tim-  
bre d'une lettre qu'ils parvinrent à  
découvrir et sur laquelle s'élevait le  
timbre « *Osborn Hotel* ». Gosset ayant  
commis la maladresse de la confier à  
son hôte au lieu de la mettre lui-même  
à la poste. « Toujours par quelque en-  
droit, comme dit La Fontaine, fourbe  
se laisse prendre. »

A Londres, les agents trouvèrent le  
crime de Gosset au juge compétent et  
ils obtinrent le concours de la police  
anglaise. En quelques heures, ils furent  
en possession des moindres incidents du  
séjour de Gosset en Angleterre ; ils  
eurent son signalement minutieux et  
jusqu'aux détails de son costume : « vête-  
ment gris et bottes molles. » Il était  
resté 48 heures à Londres, pour toucher  
les traites volées par lui, avait pris une  
voiture pour transporter ses bagages au  
chemin de fer de Liverpool ; là, au  
lieu de prendre le train, il avait fait  
transborder ses malles sur une autre  
voiture pour aller s'embarquer sur le  
paquetbot d'Ostende. Averti exactement  
par télégraphe, un parent de M. Loyer  
alla à Ostende attendre le paquetbot,  
mais une nouvelle dépêche vint annon-  
cer que le steamer ne contenait qu'une  
jeune fille en fait de passagers. On en  
conclut que Gosset avait encore changé  
de direction et était rentré en France  
par Boulogne. De nouvelles recherches  
furent faites sur cette piste, pendant  
qu'une surveillance active était exercée  
du côté de la frontière italienne.

On sait que cette poursuite longue et  
compliquée a été couronnée d'un plein  
succès : non-seulement Gosset a été  
arrêté à San Remo, mais encore on a  
pu saisir la presque totalité des sommes  
détournées par lui.

Une lettre de San-Remo, publiée par  
l'*Echo du Nord* à qui nous emprun-  
ons ce récit, donne les renseignements  
complémentaires suivants :

Une capture importante a eu lieu la  
nuit dernière à la gare de cette ville par  
les agents de la police française et ita-  
lienne dans les circonstances sui-  
vantes :

Un détournement avait eu lieu, dans  
les premiers jours de janvier, au pré-  
judice d'une forte maison de Lille.

Le coupable avait disparu et l'on était  
sans indice aucun du lieu de sa retraite  
quand nous ne savons pas suite de quels  
renseignements l'autorité française ap-  
prit que l'auteur de ce détournement  
avait fait louer dans notre station l'hy-  
vermaie une villa meublée.

D'actives recherches firent connaître  
le nom qu'il avait emprunté pour louer  
cette villa, et toutes les dispositions  
furent prises pour opérer son arresta-  
tion.

Hier soir, vers 10 heures, une dame,  
soupçonnée d'être la femme du coupable,  
vint à la gare et s'enquit, avec une  
certaine anxiété, de l'heure de l'arrivée  
du train de Gènes. Quand le train arriva  
elle se précipita au devant d'un monsieur  
et tous deux s'embrassèrent de s'éloigner  
quand les agents se présentèrent et les  
invitèrent à les suivre chez le commis-  
saire de la station.

L'identité du comptable infidèle fut  
bientôt reconnue. Il ne put nier, du  
reste, qu'il était l'auteur du vol, car on  
le trouva en possession de titres at-  
testant qu'il avait fait plusieurs dépôts de  
fonds dans quelques maisons de banque  
de Gènes. Ces dépôts s'élevaient à peu  
près à 120,000.

Le mari et la femme ont été conduits  
à la forteresse de Vintimille, d'où ils  
seront remis entre les mains de l'au-  
torité française.

Un bateau de pêche du port de Boulogne  
a coulé bas par suite d'une voie d'eau, au  
dunée n<sup>o</sup> 954, patron Fontaine, à environ  
vingt mille au large de Dunkerque.

Il nous vient de dire que tout l'équipage a  
été sauvé, au moment où il allait sombrer il  
fut aperçu par un bateau de pêche de Calais  
qui se porta immédiatement à son secours et  
put arriver à temps pour recueillir tout l'é-  
quipage à son bord. L'équipage a été mené  
à Dunkerque.

Quelques secondes après le 954 disparaissait  
sous les ondes.

M. Stanley, le célèbre explorateur de  
l'Afrique, venant de Paris, s'est embarqué  
mardi à Boulogne pour l'Angleterre.

M. de Marcère, ministre de l'Intérieur,  
vient d'accorder un secours de 1,000 francs  
aux ouvriers victimes de l'incendie qui a dé-  
truit la fabrique de M. Dubrocaucq, à Saint-  
Pierre-lez-Calais.

L'Indépendant prévient qu'un bien étrange  
phénomène vient de naître chez un marchand  
de vaches de Raimbeaucourt, canton de Douai  
Ouest, M. Piéton. Dimanche soir, une vache  
appartenant à ce commerçant donna naissance  
à un animal qui est pourvu d'une tête de bou-  
ledogue avec deux crocs ; cette tête, bien  
ronde, est entourée de huit autres têtes très-  
distinctes, la partie postérieure, sans queue,  
rappelle parfaitement celle d'un ours ; cet  
animal n'a qu'un organe pour l'expulsion des  
urines et excréments, il ne mesure pas moins  
de 50 centimètres de hauteur et pèse 35 kilos.

Mercredi, ce phénomène était encore vivant ;  
il attire la foule des visiteurs chez son pro-  
priétaire, qui est tout disposé à le céder à  
quelque amateur de monstruosités zoologi-  
ques.

La gendarmerie de Tourcoing a rendu  
à la Belgique quatre de ces nationaux,  
expulsés de France pour divers mé-  
faits.

La direction des enquêtes et ma-  
nuvres de police qui ont abouti à l'ar-  
restation de Gosset, font le plus grand  
honneur au parquet de Lille et au juge  
d'instruction, Gand, dit l'*Echo*.

## La famine en Chine

Mgr Dubar, de la Compagnie de Jé-  
sus, vicaire apostolique, du Pé-tché-ly  
sud-est, a adressé au R. P. Tailhan,  
à Paris, plusieurs lettres de ses mission-  
naires, relatives à la famine qui sévit  
dans cette province. Nous en publions  
quelques fragments.

Le R. P. Ferlin écrivait, au mois  
d'octobre 1877 :

« Je viens de parcourir les quatre  
sous-préfectures de Taou-kiang, de Kou-  
tcheng, de Ou-kiao et de King-tcheou.  
Sauf le coton, toute récolte a manqué.  
La disette est partout. Le King-tcheou  
et son voisin, le Feou-tcheng, sont les  
plus maltraités. Point ou presque point  
de semailles, et le peu qui avait été semé  
a été ravagé par les sauterelles. Je me  
hâte de visiter mes chaudières, car, au  
premier moment, ils partiront pour aller  
mendier leur misérable nourriture.

Permettez-moi, Monseigneur, de vous  
adresser une ardente prière en faveur  
de nos égyptes et de nos catéchumènes.  
Les jeunes filles sont exposées à être  
mariées à des païens ou à être vendues.  
Je ne vois d'autre moyen pour les sau-  
ver que de les faire nourrir temporairement,  
tout en les faisant étudier et travailler  
sous la direction de nos vierges chinoi-  
ses.

Le R. P. Maquet écrit aussi à Mgr  
Dubar :

« Pei-tchouang, nouvelle chrétienté,  
fondée il y a un an, l'administrateur  
prépare un local qui me permettra de  
réunir quelques enfants dont les parents  
sont dans la nécessité d'émigr